

**BULLETIN D'INFORMATION GÉNÉRAL**

**MEMO À:** NOTRE DISTINGUÉE CLIENTÈLE

**DATE:** 16 AVRIL 2015

**DE:** LARRY DEAN – DIRECTEUR

**SUJET:** CHANGEMENTS AU PROGRAMME ENERGY STAR SUR  
MODÈLES RÉSIDENTIELS AU GAZ

---

Veillez noter qu'en raison des modifications apportées par le programme Energy Star au Canada, effectif le 16 avril 2015, certains modèles de chauffe-eau Giant au gaz résidentiels auront leur qualification Energy Star révoqué. Les numéros de modèles inclus dans le tableau ci-dessous qui sont fabriqués le ou après le 16 avril 2015 ne seront plus admissibles au programme Energy Star:

<b>Chauffe-eau résidentiels a évacuation forcée – Gaz</b>
UG60-40MFPV1-N2U
UG60-40MFPV2-N2U
UG60-38MFPV1-P2U
UG60-38MFPV2-P2U

<b>Chauffe-eau Sans Réserve au Gaz</b>
UGT-180
UGT-199

Tous les modèles de chauffe-eau mentionnés ci-haut qui sont fabriqués avant le 16 avril 2015 que ce soit chez Giant ou dans votre entrepôt sont approuvés pour être vendus comme étant certifiés Energy Star.

Si vous avez des questions à ce sujet, n'hésitez pas à contacter notre représentant, notre bureau des commandes ou moi-même.

Merci de votre appui constant.

Bien à vous,



Larry Dean  
Directeur